

Résultats de l'enquête de rentrée 2025 pour les établissements publics d'Ille et Vilaine

(en date du 01/10/25)



65 questionnaires récoltés et traités pour les établissements publics d'Ille et Vilaine :

Merci à toutes et tous de nous faire confiance et d'avoir pris le temps de remplir cette enquête. Vos retours nous permettent de dresser un **portrait significatif du département**, avec un taux de réponse global (66,3%) supérieur au 2/3 des établissements. (79% pour les collèges et 45% pour les lycées).

1) Le Sport Scolaire:

Les forfaits AS:

- Alors que le discours officiel du Rectorat porte la nécessité d'anticiper les forfaits AS pour les TZR et Contractuel.les, nous constatons parfois une autre réalité sur le terrain: plusieurs collègues (principalement des contractuel.les) se retrouvaient à la rentrée avec un service éclaté sur plusieurs établissements ET sans AS. Après un mois, il reste encore au moins une situation non résolue, sur Vitré.



Notre avis : La légitimité du Sport Scolaire dans notre département est reconnue et affirmée. Toutefois, l'insuffisance du calibrage des TZR (dont le nombre a été divisé au moins par 2 depuis 2019) amène l'administration à précariser toujours plus et à augmenter la pression sur les personnels afin qu'iels se résignent à la remise en cause de leur droits, comme celui d'avoir l'AS dans leur service, et non en HSA... Nous alertons systématiquement le Rectorat et nos IPR au sujet de ces situations problématiques. Nous obtenons systématiquement gain de cause lorsque les collègues ne lâchent rien, mais c'est toujours du temps de perdu pour les élèves, et de l'énergie gaspillée qui pourrait être orientée vers notre métier plutôt que vers la nécessité de respecter le cadre légal...

🕹 La non-libération du mercredi après-midi pour les lycées :

- Bien que la note de service du 21/03/2016 rappelle très nettement la nécessité le libérer le mercredi après-midi, nous constatons qu'une grande partie des lycées (au moins 40% des répondants) n'ont pas le mercredi libéré pour le sport scolaire.

Notre avis : Ce problème ne date pas d'hier mais la « réforme-régression » des lycées (2019) semble avoir accentué davantage ce mauvais état de fait. N'hésitons pas à rappeler à l'administration cette entorse régulière aux textes officiels...

2) Héritage des JOP2024 pour l'EPS : + de moyens, + d'équipements...?

↓ *L'enseignement obligatoire de l'EPS* :

→ Plusieurs établissements ne pouvaient assurer l'enseignement obligatoire de l'EPS à la rentrée, et ce durant plusieurs semaines, faute de prof d'eps en nombre suffisant. A ce jour, il reste toujours au moins un établissement où les horaires obligatoires ne peuvent être assurées (le collège du Querpon à Val d'Anast) Notre avis : C'est d'autant plus scandaleux (et symptomatique d'un système qui marche sur la tête) que l'équipe EPS du Querpon avait prévenu et alerté officiellement la hiérarchie dès le mois de juin 2025 sur ce risque, du fait du refus dogmatique de l'Administration d'affecter des heures postes au lieu d'HSA trop nombreuses...Malheureusement, de plus en plus de chef.fes d'établissement (mis.es sous pression par le rectorat, lui-même sous pression par le Ministère) se font les relais (parfois zélés) de cette pression managériale, aboutissant selon les cas au non-respect des droits des personnels et/ou à un chantage malsain (pas d'HSA → suppression de dispositifs d'aide aux élèves...), et/ou à la rupture du service public comme c'est malheureusement le cas ici.

↓ *L'accès au savoir-nager et à la natation :*

→ 16,7% des collèges indiquent avoir une baisse de moyens pour l'enseignement de la natation à la rentrée 2025. A noter qu'au moins 2 collèges ne proposent plus du tout de natation du fait d'un refus d'octroyer les moyens suffisants, financiers et/ou humains. Il s'agit des collèges J.Prévert, situé à Romillé (plus de natation depuis la rentrée 2024) et du collège du Querpon situé à Val d'Anast (depuis cette rentrée 2025). Notre avis : alors que le nombre de noyades a bondi en 2025 (avec les fortes chaleurs, selon Santé publique

France), que la France est confrontée à une diminution et un délabrement de ses infrastructures, empêchant l'accès à la pratique de la population, pour l'apprentissage, le sport-santé ou la compétition (cf l'Appel d'Alain Bernard en septembre 2025 pour un vrai plan piscine), la réduction des moyens dans l'EN depuis les mesures du choc des savoirs (perte d'1h sur la grille 6ème, réduction de la « marge d'autonomie ») rend encore plus difficile la mise en place du soutien natation. Il est urgent que le Rectorat accepte de flécher des moyens spécifiques pour l'enseignement de la natation.

- lacktriangle L'organisation de l'enseignement des activités physiques et sportives :
- → Alors qu'une circulaire et une jurisprudence du conseil d'état définissent précisément le seuil pour avoir 2 IMP à plus de 4 ETP (soit dès 4 profs d'EPS à temps plein + 1 Hsa), le ministère et le rectorat ont volontairement décidé de sous-doter les établissements, en affectant 1 seule IMP quand 2 sont de droit. Afin de permettre l'organisation et la coordination des activités sportives dans les établissements scolaires, des IMP (indemnité de mission particulière) sont attribuées.

Notre avis : ici encore, l'hypocrisie est à son comble. Alors que de l'Elysée au rectorat, la communication bat son plein pour vanter l'importance des pratiques sportives, les moyens nécessaires sur le terrain sont honteusement réduits! C'est le cas notamment pour plusieurs collèges et lycées situés sur Rennes, Fougères, Combourg ou Vitré. L'Administration compte sur la non-information ou la résignation des collègues pour gratter quelques moyens.

Le Snep, avec les collègues concerné.es, ne lâchera pas et obligera (par le tribunal s'il le faut) l'Administration à respecter ses personnels!

3) Les besoins exprimés

Les termes les + cités dans les enquêtes sont au centre et en + gros.

En lien au métier, à la carrière...:





4) Quelques propositions pour y répondre :

Nos différents stages devraient apporter certaines réponses aux besoins exprimés : le 1er est le stage agir du 04 novembre (à Rennes) qui abordera les droits des personnels, des élu.es au CA et les questions liées au budget et accès aux équipements sportifs.

→ Il est tout juste encore le temps de s'y inscrire ici!

Pour plus d'infos sur l'ensemble de nos stages : c'est sur notre site, en cliquant ici.



Bonne semaine et à très bientôt, Vos collègues de l'équipe du SNEP-FSU35 @: s2-35@snepfsu.net

:http://snepfsu-rennes.net/illeetvilaine/

Agir, connaitre mes droits

Améliorer la vie dans mon établissement

SUR LE BUDGET. LA DGH. ...

Ces stages expliquent les mécanismes des dotations horaires (DGH) et financières (Budget, crédits Eps) afin d'agir localement + efficacement sur les conditions de travail (avec des cas concrets, kits d'actions, théâtre-forum...)

AGIR en CA Nº1 Mardi 04/11/2025 09h30-17h00 14 rue papu, RENNES AGIR en CA Nº2 Mardi 13/01/2026 09h30-17h00 14 rue papu, RENNES

Jeudi 28 et vendredi 29

mai 2026 Lieu à définir



